

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-261/SG/ESJ portant nomination des membres des commissions d'examen pour les épreuves pratique et orale du CAP (régime métropolitain), session 1970 .

n° 71-261/SG/ESJ

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE
LA JEUNESSE

Date de publication

13 février 1971

Numéro JO

n° 4 du 25/02/1971

Date du numéro

25 février 1971

TEXTE INTÉGRAL

Art 1er

___ J'Inspecteur départemental de l'Education nationale en poste au Territoire assure la présidence des commissions chargées de faire subir les épreuves pratique et orale du C.A.P. (résime métronolitaïn) oux roudidats en saruice dans le Tarritoire. Art. 2. — Mme Pugnet Claude, institutrice du 7e échelon, Mile Moine Jeanne, institutrice du 10e échelon, maîtresse d'application, M. Bordenave Gabriel, instituteur du 9, échelon, conseiller pédagogique, M. Sauleau Jean, instituteur du 9 échelon, conseiller pédagogique, sont désignés comme membres de ces commissions. Art. 3. — Chaque commission est composée de deux membres, choisis parmi les institutrices et instituteurs désignés à l'article 2 ci-dessus, par l'Inspecteur départemental de Education nationale aui la préside. Art. 4° — La date des épreuves, fixée par l'Inspecteur départemental de l'Education nationale qui convoque les membres de la commission, est portée à la connaissance de chaque candidat l'avant-veille de ces épreuves.